

Assurance autonomie : Bruxelles se cherche toujours un modèle

■ La patate chaude est renvoyée au prochain exécutif.

La situation est sensiblement similaire à celle que les Bruxellois ont connue pour leurs allocations familiales : tous les décideurs politiques – ou quasiment – sont d'accord sur le principe mais aucun d'eux ne défend le même modèle.

L'assurance autonomie, qui entend agir face au vieillissement de la population et permettre aux personnes âgées ou porteuses d'un handicap de rester plus longtemps à domicile, n'échappe pas non plus au phénomène. En Wallonie, ce dossier a fait couler beaucoup d'encre sans pour autant aboutir à un projet de décret validé. À Bruxelles, le gouvernement se cherche toujours un modèle et se borne à des études de faisabilité. À moins de deux mois des élections, inutile de dire que le dossier est renvoyé à la prochaine législature, au prochain attelage gouvernemental bruxellois.

Le principe de l'assurance autonomie est pourtant inscrit noir sur blanc dans la déclaration de politique régionale 2014-2019. Les deux ministres de tutelle Céline Fremault (CDH) et Pascal Smet (SP.A) ont été chargés dès l'entame de la législature de lancer diverses études afin d'apporter des réponses à plusieurs questions essentielles. Quel type de services et de soins faut-il prodiguer dans le cadre de l'assurance autonomie ? Quel type de contributions peut-il être demandé aux Bruxellois ? Autrement dit, comment finance-t-on ce modèle ?

Tenir compte des spécificités bruxelloises

La dernière étude en date, commandée par les ministres précités, devrait passer sur la table du gouvernement bruxellois dans une quinzaine de jours. Celle-ci comprend un volet économique, un volet technique et un volet juridique. La piste actuellement privilégiée consisterait entre autres à financer cette assurance par le biais d'un système de cotisation obligatoire, à l'instar de ce qui existe en Flandre et de ce qui se prépare en Wallonie. Ceci étant, Bruxelles ne peut se contenter d'importer un modèle issu d'une autre région mais doit veiller à construire un modèle qui tienne compte des spécificités de la capitale et de sa population. Pour ce faire, l'exécutif bruxellois entend consulter tous les acteurs de terrain concernés de près ou de loin par la mise en œuvre et par le fonctionnement de l'assurance autonomie à Bruxelles, Iriscare, les CPAS et le Conseil consultatif hospitalier régional en tête.

Al. D.